Description	S. O.	✓	Notes
1. Indiquer s'il faut obtenir l'autorisation des propriétaires de ces propriétés			
2. Niveau du sous-sol, du rez-de-chaussée, du deuxième étage et du toit ou du parapet des bâtiments immédiatement voisins du terrain			
3. Fournir suffisamment de niveaux ponctuels pour indiquer la direction de l'évacuation des eaux de surface.			
4. Situer et désigner les murs mitoyens			
5. Élévations du paysage de rue			